

P R E A V I S M U N I C I P A L

53/2004

REAMENAGEMENT DU CARREFOUR « ROUTE DE CHIBLINS – ROUTE DE GRENS » DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Préoccupée depuis longtemps par le problème des nuisances (danger, bruit, etc...) causées par la vitesse de circulation, la Municipalité a entrepris au début de l'année 2001 l'étude de réaménagement de l'espace public du village, afin de solutionner les multiples problèmes qui nuisent à la qualité de vie des habitants. Elle s'est achevée au printemps 2002 par des avant-projets qui proposent pour tout le réseau (les axes cantonaux en traversée du village et les routes communales qui les relient) des mesures de réaménagement. Celles-ci sont susceptibles de remodeler l'espace en fonction de son affectation, à la fois de circulation et de vie sociale, avec le but de conditionner la conduite et la vitesse de circulation de manière à ce qu'elles soient compatibles avec les activités quotidiennes. Cette étude de l'ensemble a abouti à un concept cohérent, intégré à l'environnement, au cadre bâti et au contexte de Chésereux.

L'étude a été menée par le bureau Urbaplan à Lausanne. Elle a été suivie par la Municipalité et les résultats, à savoir les avant-projets à l'échelle 1:500, ont été avalisés par cette dernière. A plusieurs reprises, des consultations ont eu lieu entre la Commune, le bureau mandaté, le voyer de l'Etat et le Service cantonal des routes. Le 29 mai 2002, l'étude a été présentée à la SCEP (Sous-Commission Espaces Publics) du DINF, qui en a approuvé la démarche, les principes émis, ainsi que la perspective de leur mise en oeuvre. Depuis lors ce document sert de ligne directrice pour l'établissement des projets.

Projet de réaménagement du carrefour « route de Grens – route de Chiblins (RC 17d / RC 94d)

Jusqu'à ce jour, plusieurs aménagements ponctuels ont été mis en place et d'autres sont en cours. Ainsi, l'objet de ce préavis concerne le carrefour des routes cantonales RC 17d et RC 94d, à l'entrée du bourg, endroit d'importance pour le village de par sa localisation et sa signification de "carte de visite" de Chésereux.

Situation actuelle

La problématique du carrefour existant réside essentiellement dans son aménagement de type routier qui favorise la vitesse, dans l'inconfort pour les piétons acculés à circuler sur les trottoirs étroits, frôlés par les véhicules circulant à vive allure, et dans son aspect général contrastant avec l'environnement et le contexte villageois.

Ce carrefour principal, à l'entrée du village et du secteur du centre de Chésereux, est à trois branches. Par son aménagement, il ne se distingue pas du reste du réseau hors localité. Jusqu'alors, la largeur des voies, les rayons de courbure et la géométrie générale permettaient aux véhicules de circuler à vive allure. De surcroît, ceci était facilité par l'espace disponible à l'endroit même du croisement, lequel offrait une surface importante permettant aux véhicules de croiser sans abaissement de vitesse.

Bien que l'on se trouve à l'orée du bourg, le bâti alentour est éloigné des bords de chaussée, ce qui augmente l'impression d'un vaste espace dévolu à la voiture.

Fonctionnement actuel

- le carrefour fonctionne avec la priorité de droite;
- aucun accès privé ne donne directement sur le carrefour;
- le carrefour n'est pas emprunté par les convois exceptionnels, par contre, il l'est par les véhicules agricoles;
- le bus, qui circule en direction et en provenance de Grens, a son arrêt à proximité immédiate du carrefour. En plus, ce dernier est bordé du côté ouest par le parc public équipé d'une place de jeux. Ces deux éléments amènent passablement de piétons dans le secteur;
- il n'y a pas de projets d'initiative privée aux alentours immédiats du carrefour (les transformations des bâtiments sur les parcelles Nos 2 et 3 sont achevées).

Aménagement provisoire du carrefour

En juin 2004, la Municipalité a décidé de mettre en place un aménagement provisoire du carrefour, afin qu'il puisse être testé et vérifié et, cas échéant, adapté. Le voyer et le Service des routes avaient été préalablement informés et avaient donné leur accord. L'aménagement provisoire a ainsi été mis à l'essai durant six mois, ce qui a permis de vérifier son fonctionnement pendant l'été, période pendant laquelle le trafic des véhicules agricoles est le plus important.

Le dispositif mis en place provisoirement modifie les géométries, réduit la largeur des voies de circulation, élargit les cheminements piétons. Le fonctionnement du carrefour est resté le même qu'auparavant, à savoir avec la priorité de droite.

Durant l'essai, des corrections ont été apportées, notamment aux rayons de courbures des bords de chaussée *ouest* et *est*, initialement posés de manière trop contraignante.

Aménagement définitif du carrefour

Le projet confirme les aménagements provisoires en les adaptant, notamment en ce qui concerne les largeurs de trottoirs, et les complète par des mesures d'accompagnement paysagères et autres.

Les aménagements prévus sont décrits ci-dessous.

Route de Chiblins (RC 17d)

- modification de la largeur de la chaussée à l'endroit du carrefour, du côté nord et sud;
- élargissement du trottoir sud (largeur 2 m maximum) et création d'une plate-bande engazonnée plantée de trois arbres à port fastigié (dont les rameaux s'élèvent vers le ciel, comme les cyprès);
- plantation d'une haie basse en bordure de propriété des parcelles Nos 2 et 3;
- élargissement du trottoir nord;
- ouverture d'un passage dans la clôture du parking de l'auberge « Les Platanes »;
- aménagement d'un passage pour piétons reliant les trottoirs nord et sud, à l'endroit du nouveau cheminement à travers le parking.

Route de Grens (RC 94d)

- élargissement du trottoir ouest longeant le parc public, par une plate-bande engazonnée plantée de buissons bas, dégagant la vue sur le parc;
- adaptation de la chaussée venant du sud à celle réaménagée devant le parc public;
- installation de la fontaine sur le trottoir élargi devant le parc (actuellement située sur le trottoir longeant le parking de l'auberge);
- installation d'éléments de mobilier urbain (banc, corbeille à déchets, etc...);
- habillage de la clôture du parking par des plantes grimpantes lui donnant ainsi l'aspect d'un mur vert.

Mesures générales

- dans le carrefour, matérialisation des bords de chaussée par des bordures en granit de 20 cm de large, présentant un bord vertical de 5 cm de haut, puis un pan oblique de 5 cm de haut sur 10 cm de large, et complété finalement par un plat horizontal de 10 cm, ceci afin d'être franchissable pour les gros véhicules en situation exceptionnelle;
- adaptation de l'éclairage public existant par la pose de candélabres de type urbain (idem route de la Poste et route de Crassier) et éclairage depuis le sol des éléments signifiants (fontaine, arbres majeurs);
- adaptation du nouvel aménagement aux bords des chaussées existantes hors périmètre d'intervention;
- maintien à sa position actuelle de l'arrêt de bus (à proximité immédiate du carrefour, mais hors périmètre d'intervention);
- le fonctionnement du carrefour reste tel qu'actuellement, à savoir avec la priorité de droite;
- le panneau de signalisation directionnelle reste à sa place actuelle et est complété par d'autres indicateurs, soit sur un candélabre, soit sur un nouveau poteau.

Coût de la réalisation

• Aménagement du carrefour (trottoir, cheminement)	Fr.	175'000.00
• Rénovation de la chaussée	Fr.	46'000.00
• Marquage et signalisation	Fr.	15'000.00
• Eclairage	Fr.	33'000.00
• Arborisation et mobilier urbain	Fr.	25'000.00
• Honoraires d'études et direction des travaux	Fr.	39'000.00
• Etude et coordination avec l'ingénieur	Fr.	6'000.00
• Travaux géométriques	Fr.	2'000.00
• Réserve et imprévus	Fr.	<u>20'000.00</u>
TOTAL	Fr.	361'000.00
TVA 7,6 % (arrondi)	Fr.	<u>28'000.00</u>
TOTAL GENERAL TTC	Fr.	389'000.00

=====

Décision :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de Chésereux

vu le présent préavis,
ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

- 1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement du carrefour « route de Chiblins - Route de Grens »;**
- 2. d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 389'000.-- (trois cent quatre-vingt-neuf mille francs) pour le financement de ces travaux;**
- 3. d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de Fr. 389'000.-- (trois cent quatre-vingt-neuf mille francs), en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.**

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
J. Ansermet

La Secrétaire :
J. Sager